



Nouveaux points de livraison et de collectes des déchets en centre-ville

Au terme des travaux d'aménagement du centre-ville, de nouvelles réglementations concernant la livraison des marchandises et la gestion des déchets ont été mises en place. Elles seront effectives à compter du 12 février 2013. Ce nouveau dispositif vise à préserver le cadre de vie, l'accessibilité de l'espace public et la propreté du centre-ville. Son non-respect pourra être verbalisé.

Les points de livraison de marchandises en centre-ville

Les modalités de livraison des commerces et des particuliers : les livraisons seront autorisées de 6 h à 11 h quel que soit le véhicule utilisé. Un arrêté spécifique sera établi sur demande, y compris en cas de livraison urgente en dehors de ces horaires. 9 aires exclusivement réservées à ces livraisons autorisent les arrêts pour effectuer le chargement et le déchargement des marchandises (cf. plan).

L'accès des véhicules de livraison au centre-ville se fait par la voie du pôle transport située le long de l'Esplanade de la République et éventuellement par la rue de l'Arsenal ou la rue Barbezière.

Pour quitter le centre-ville, les véhicules emprunteront la sortie la plus proche en respectant le sens de circulation.

Pour obtenir une autorisation d'accès conforme à la nouvelle réglementation, il suffit de contacter le service Réglementation de la Ville de Niort au 05.49.78.75.49. La demande peut être également effectuée en ligne en joignant les justificatifs demandés sur www.vivre-a-niort.com, rubrique [vos démarches > commerçants et professionnels](#).

Directions de la Communication

VILLE DE NIORT : Isabelle Toesca, Contact Presse, au 05 49 78 74 03 ou isabelle.toesca@mairie-niort.fr

CAN : Florence Villes, Contact Presse, au 05 49 78 91 43 ou florence.villes@agglo-niort.fr

Les points de collecte des déchets en centre-ville

Afin d'éviter la multiplication des dépôts dans les rues du centre-ville, un système de collecte qui concerne les professionnels, les commerçants et les riverains a été mis en place. Les bacs roulants et cartons devront être présentés sur l'une des 16 aires de collecte marquées au sol. Des graphes éphémères aux motifs de feuilles seront réalisés par Tellas, un artiste italien de « street art ». (cf plan) sur les nouvelles aires de présentation. Celui-ci interviendra les 10 et 11 février.

Les propriétaires des bacs devront venir les récupérer une fois la collecte achevée. Pour plus d'information, les usagers du centre-ville peuvent contacter la Communauté d'agglomération de Niort au 0 800 335 468.

Le calendrier de collecte 2013 pour l'hypercentre de Niort est téléchargeable à cette adresse : <http://www.agglo-niort.fr/Jours-de-ramassages-Niort>

En avril-mai : collecte hippomobile des cartons

A titre expérimental, un service de collecte hippomobile assurera, trois fois par semaine pendant un mois, le ramassage des cartons déposés par les commerçants en centre-ville.